



Des SAGE pour gérer l'eau sur les bassins versants en Poitou-Charentes

SOMMAIRE

Qu'est ce qu'un SAGE ?

- un SAGE est un outil d'orientation ...
- ... avec des objectifs de contenu, ...
- ... des modalités de mise en place ...
- ... et doté d'une portée juridique

Quels sont les SAGE en Poitou-Charentes ?

- Les SAGE en phase d'émergence : RAS
- Les SAGE en phase d'instruction : RAS
- Les SAGE en phase d'élaboration
 - Le SAGE de la Charente*
 - Le SAGE du Clain*
 - Le SAGE de l'Isle Dronne*
 - Le SAGE de la Seudre*

Le SAGE du Thouet

- Les SAGE en phase de mise en œuvre
 - Le SAGE de l'Estuaire de la Gironde et des Milieux associés*
 - Le SAGE de la Sèvre Niortaise et du Marais Poitevin*
 - Le SAGE de la Vendée*
 - Le SAGE de la Vienne*
 - Le SAGE du Lay*
 - Le SAGE de la Sèvre Nantaise*
- Les SAGE en phase de première révision
 - Le SAGE de la Boutonne*
 - Le SAGE du Layon - Aubance*

Qu'est ce qu'un SAGE ?

♦ Un SAGE est un outil d'orientation ...

Les SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux) déclinent à l'échelle des sous-bassins, les priorités du SDAGE (Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux). Ainsi, comme le SDAGE, le SAGE est un outil de planification et d'orientation.

Le SAGE a été instauré par l'article 5 de la Loi n°92-3 du 3 janvier 1992 dite « Loi sur l'Eau » :

« Dans un groupement de sous-bassins ou un sous-bassin correspondant à une unité hydrographique ou à un système aquifère, un Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux fixe les objectifs généraux d'utilisation, de mise en valeur et de protection quantitative et qualitative des ressources en eau superficielle et souterraine et des écosystèmes aquatiques ainsi que de préservation des zones humides (...). »

La nouvelle Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques n°2006-1772 du 30 décembre 2006, dite LEMA, maintient la gestion locale et partagée de la ressource en eau à travers les SAGE dont la portée juridique est renforcée. Les articles 74 à 81 portent sur l'aménagement et la gestion des eaux : définition du SAGE, composition et fonctionnement de la Commission locale de l'eau (CLE), contenu et effets, modalités d'approbation, règles de prise en compte, de modification et de révision du SAGE.

Les SDAGE



En France, depuis la loi sur l'eau de 1992, les orientations pour la gestion de l'eau sont dictées, à l'échelle des 6 grands bassins français, par un Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) mis en place par le Comité de Bassin et accordé par un arrêté du préfet coordonnateur de bassin. Ces orientations sont définies pour une durée précise, et de manière concertée avec les acteurs de l'eau.

Les SDAGE s'imposent aux décisions administratives dans le domaine de l'eau. La gestion des milieux aquatiques qui y est définie doit donner priorité à l'intérêt collectif.

Pour élaborer les SDAGE, les comités de bassin s'appuient sur les avis de commissions où siègent les usagers industriels, agriculteurs et domestiques, les associations de consommateurs, les collectivités locales, l'administration, les élus locaux.

Avant d'être définitivement adoptés et approuvés par les préfets coordonnateurs de bassin, les SDAGE sont mis en consultation auprès des Conseils Départementaux, des Conseils Régionaux, de la Mission Interministérielle de l'Eau et du Comité National de l'Eau.

Le Poitou-Charentes est concernée par les bassins Loire-Bretagne et Adour Garonne.

Les SAGE en France

Au 28 juin 2017, au niveau national, 1 SAGE est en émergence, 2 sont en phase d'instruction, 71 en phase d'élaboration, 99 en phase de mise en œuvre et 9 en première révision. (Source : le site Internet <http://www.gesteau.eaufrance.fr/>)

Les orientations fondamentales des SDAGE 2016-2021 Adour Garonne et Loire Bretagne sont :

⇒ Adour Garonne :

- créer les conditions de gouvernance favorables
- réduire les pollutions
- améliorer la gestion quantitative de l'eau
- préserver et restaurer les milieux aquatiques

⇒ Loire Bretagne :

- repenser les aménagements de cours d'eau
- réduire la pollution par les nitrates
- réduire la pollution organique et bactériologique
- maîtriser la pollution par les pesticides
- maîtriser les pollutions dues aux substances dangereuses
- protéger la santé en protégeant la ressource en eau
- maîtriser les prélèvements d'eau
- préserver les zones humides
- préserver la biodiversité aquatique
- préserver le littoral
- préserver les têtes de bassin versant
- faciliter la gouvernance et renforcer la cohérence des territoires et des politiques publiques
- mettre en place des outils réglementaires et financiers
- informer, sensibiliser et favoriser les échanges

Des SAGE pour gérer l'eau sur les bassins versants en Poitou-Charentes

◆ ... avec des objectifs de contenu ...

Extraits de l'article 5 de la Loi sur l'eau de 1992 :
« Le schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) dresse un constat de l'état de la ressource en eau et du milieu aquatique. Il recense les différents usages qui sont faits des ressources en eau existantes. (...) »

Il énonce les priorités à retenir pour atteindre les objectifs en tenant compte de la protection du milieu naturel aquatique, des nécessités de mise en valeur de la ressource en eau, de l'évolution prévisible de l'espace rural, de l'environnement urbain et économique et de l'équilibre à assurer entre les différents usages de l'eau. Il évalue les moyens économiques et financiers nécessaires à sa mise en œuvre. Il doit être compatible avec les orientations fixées par le schéma directeur (SDAGE) (...). »

La LEMA impose sa constitution : un **plan d'aménagement et de gestion durable de la ressource en eau et des milieux aquatiques (PAGD)**, qui définit les objectifs partagés par les acteurs locaux, et un **règlement** fixant les règles pour atteindre ces objectifs.

◆ ... et des modalités de mise en place ...

Le SAGE peut être mis en place sur un territoire de bassin versant, ou de nappe.

Il est élaboré, révisé et suivi de manière collective par la **Commission Locale de l'Eau (CLE)**. Elle regroupe les différents usagers de l'eau présents sur le territoire du SAGE. Instance de représentation et de délibération, elle a pour mission de gérer collectivement l'eau sur son territoire, tout en maintenant un équilibre entre les objectifs de protection de la ressource et de développement du territoire.

La composition de la CLE est arrêtée par arrêté préfectoral. Elle réunit 3 collèges :

- ⇒ pour moitié, les représentants des collectivités territoriales et des établissements publics locaux.

- ⇒ pour un quart, les représentants des usagers, des propriétaires fonciers, organisations professionnelles et associations.
- ⇒ pour un quart, les représentants de l'Etat.

Les règles de gestion doivent respecter et s'inscrire dans les objectifs du SDAGE.

◆ ... et doté d'une portée juridique.

Le SAGE est un document approuvé par arrêté préfectoral, opposable à l'Administration. Toutes les décisions prises dans le domaine de l'eau par les services de l'Etat et les collectivités locales doivent en effet être compatibles avec le SAGE. La gestion de l'eau appliquée par la suite sur le territoire du SAGE (notamment en urbanisme) doit respecter et être compatible avec ses objectifs.

Extrait de l'article 5 de la loi sur l'eau de 1992 :

« Lorsque le schéma a été approuvé, les décisions prises dans le domaine de l'eau par les autorités administratives et applicables dans le périmètre qu'il définit doivent être compatibles avec ce schéma. Les autres décisions administratives doivent prendre en compte les dispositions du schéma. »

La portée juridique du SAGE a été renforcée par la LEMA :

- le Plan d'Aménagement et de Gestion Durable de la Ressource en Eau et des Milieux Aquatiques (PAGD) est opposable à l'Administration et aux collectivités.
- le Règlement est opposable à l'Administration, aux collectivités et au tiers.

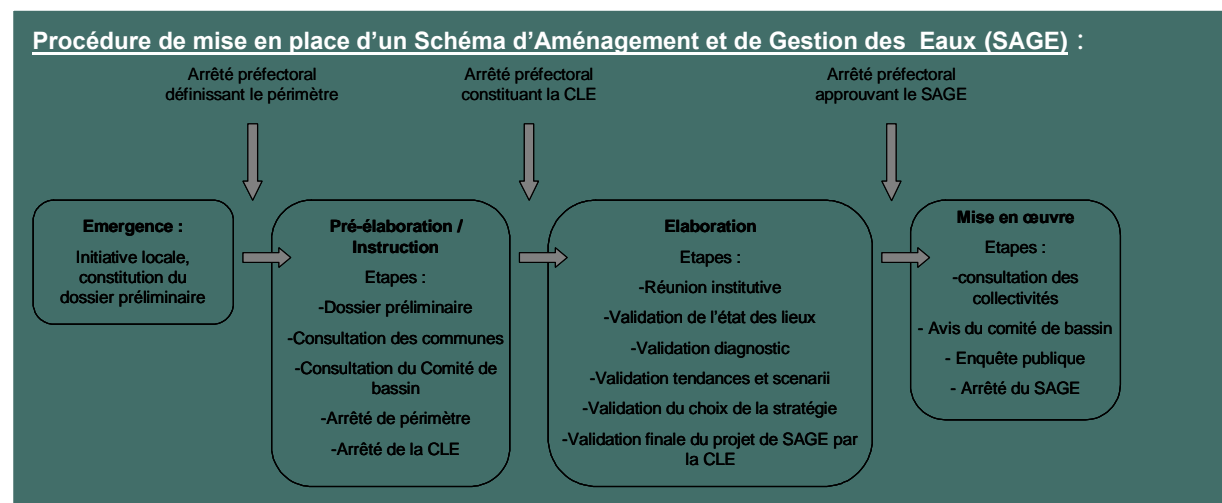
[Pour en savoir plus :](#)

◆ [Sur la portée juridique du SAGE :](#)

<http://www.sageclain.fr/756-la-portee-juridique-du-sage.htm>

◆ [Circulaire du 4 mai 2011 sur la mise en œuvre des SAGE :](#)

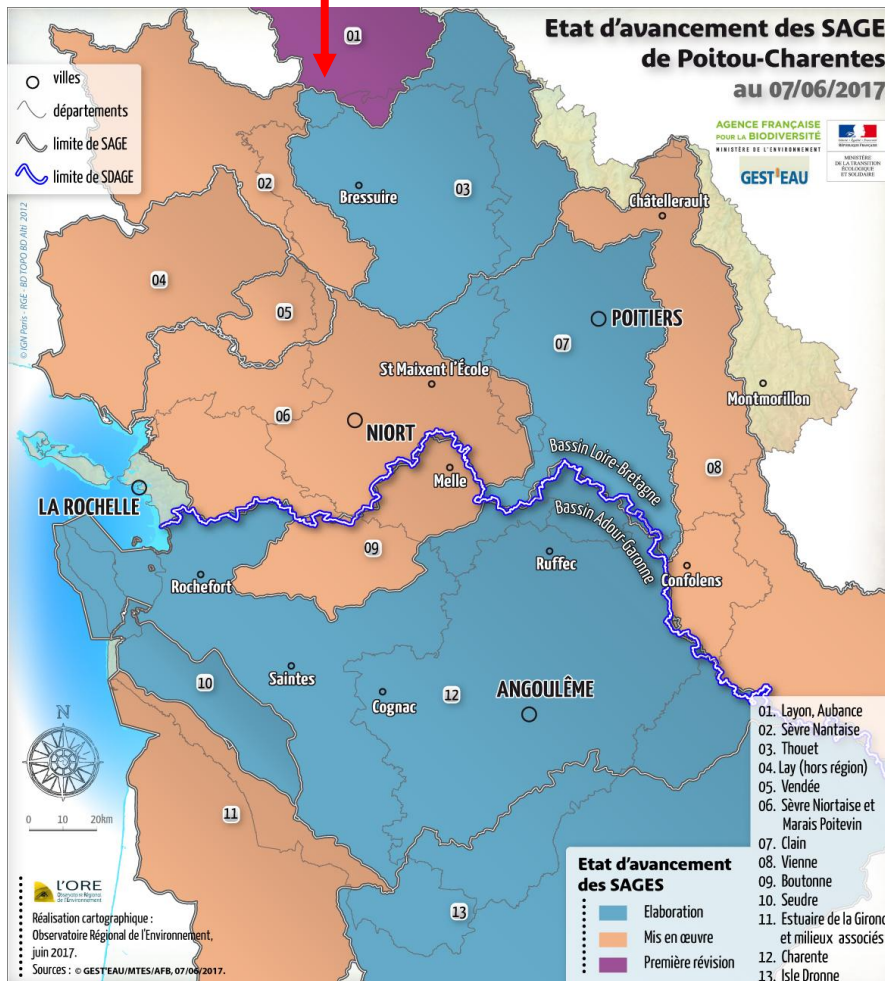
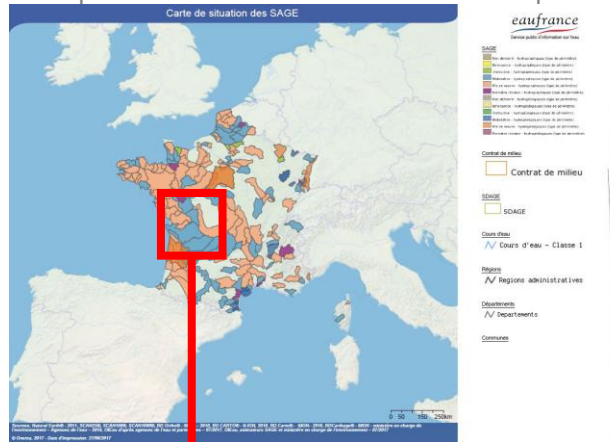
<http://www.gesteau.eaufrance.fr/document/circulaire-du-4-mai-2011-relative-la-mise-en-oeuvre-des-sage>



Quels sont les SAGE en Poitou-Charentes ?

En juin 2017, il n'y a pas de SAGE en phase d'émergence ou d'instruction en Poitou-Charentes.

(L'ensemble des informations qui suivent sont issues de Gesteau : <http://www.gesteau.eaufrance.fr/>)





💧 Les SAGE en phase d'élaboration

▶ Le SAGE de la Charente

Agence de l'eau : Adour Garonne

Superficie : 9 300 km²

Nombre d'habitants : 651 500

Départements concernés : Charente, Charente-Maritime, Dordogne, Haute-Vienne

Structure porteuse :

Institution Interdépartementale pour l'aménagement du fleuve Charente et de ses affluents - EPTB Charente

5 rue Chante-Caille ZI des Charriers

17100 Saintes

Tel : 05.46.74.00.02.

Animateur : Denis ROUSSET (Courriel : denis.rousset@fleuve-charente.net)

Etat d'avancement :

Périmètre arrêté le 18/04/2011

Arrêté de création de la CLE (82 membres) le 07/06/2011

Validation de l'état des lieux: Février 2012

Validation du diagnostic : Mars 2013

Validation des tendances et des scénarios : février 2015

Validation du choix de la stratégie : 4 juillet 2016

Principales problématiques et enjeux :

- Réduire les pollutions diffuses (d'origine agricole et non agricole)
- Restaurer et préserver la fonctionnalité et la biodiversité des milieux aquatiques
- Retrouver un équilibre quantitatif de la ressource en eau en période d'étiage
- Réduire durablement les risques d'inondations

Motivation de la démarche et objectifs poursuivis :

- des ressources de qualité mais dégradées
- nécessité de construire une continuité écologique
- besoin de gestion quantitative
- besoin de gestion des inondations

Lien vers le site Internet : <http://www.fleuve-charente.net/domaines/le-sage>

Pour en savoir plus : <http://www.gesteau.eaufrance.fr/sage/charente>

▶ Le SAGE du Clain

Agence de l'eau : Loire Bretagne

Superficie : 2 882 km²

Nombre d'habitants : 267 000

Départements concernés : Vienne, Deux-Sèvres, Charente

Structure porteuse :

Département de la Vienne

Place Aristide Briand - 86000 POITIERS

Tel : 05.49.55.87.31.

Animateur : Mickaël BAUDET (Courriel : mbaudet@departement86.fr)

Etat d'avancement :

Périmètre arrêté le 27 janvier 2009 (dernière modification le 19/12/2012)

Arrêté de création de la CLE le 13 janvier 2010 (52 membres) (dernière modification le 14/02/2017)

Validation de l'état des lieux : 29 juin 2011

Validation du diagnostic : 12 novembre 2012

Validation des tendances et scénarios : 30/09/2013 (scénario tendanciel) – 07/09/2016 (scénarios alternatifs)

Principaux enjeux :

- Gestion qualitative de la ressource et des milieux
- Gestion quantitative de la ressource en période d'étiage
- Préservation et restauration des milieux aquatiques
- Prévention et gestion des inondations

Motivation de la démarche et objectifs poursuivis :

- Déséquilibre chronique entre ressource et besoin
- Dégradation de la qualité des eaux et des milieux aquatiques.

Lien vers le site Internet : <http://www.sageclain.fr>

Pour en savoir plus : <http://www.gesteau.eaufrance.fr/sage/clain>



Des SAGE pour gérer l'eau sur les bassins versants en Poitou-Charentes

► Le SAGE de l'Isle Dronne

Agence de l'eau : Adour Garonne

Superficie proposée : 7 500 km²

Nombre d'habitants : environ 350 000

Départements concernés : Charente, Charente-Maritime, Dordogne, Haute-Vienne, Gironde, Corrèze

Structure porteuse :

Établissement Public Territorial du Bassin de la Dordogne (EPIDOR)

Place de la Laïcité - 24250 Castelnaud la Chapelle

Tel : 05.53.29.17.65. / Courriel : epidor@eptb-dordogne.fr

Animateur : Mélanie OZENNE (Courriel : m.ozenne@eptb-dordogne.fr)

État d'avancement :

Périmètre arrêté le 17 mai 2011

Arrêté de composition de la CLE le 1^{er} juillet 2011 (64 membres) (dernière modification le 07/11/2016)

Réunion institutive le 28 octobre 2011

Validation de l'état des lieux : 28/10/2015

Validation du diagnostic : 21/11/2016

Principaux enjeux :

- Réduction du risque d'inondations
- Amélioration de la gestion des étiages
- Amélioration de la qualité des eaux
- Préservation du patrimoine naturel et des milieux aquatiques
- Valorisation touristique des vallées de l'Isle et de la Dronne

Lien vers le site Internet : <http://www.sage-isle-dronne.fr/>

Pour en savoir plus : <http://www.gesteau.eaufrance.fr/sage/isle-dronne>

► Le SAGE de la Seudre

Agence de l'eau : Adour Garonne

Superficie : 730 km²

Nombre d'habitants : 50 000

Départements concernés : Charente-Maritime

Structure porteuse :

Syndicat Mixte d'accompagnement du SAGE de la SEUDRE

107 avenue de Rochefort

17201 ROYAN

Tél : 05.46.22.19.73.

Animateur : Jean-Philippe DAVID (Courriel : sage@sageseudre.fr)

État d'avancement :

Périmètre arrêté le 30 janvier 2009

Arrêté de composition de la CLE le 2 mars 2009 (53 membres) (dernière modification le 13/01/2015)

Validation de l'état des lieux le 14 septembre 2010

Validation du diagnostic le 13 juillet 2011

Validation des tendances et scénarios : 16/05/2013

Validation du choix de la stratégie : 11/02/2015

Validation du projet de SAGE par la CLE : 14/06/2016

Principales problématiques et enjeux :

- Gestion quantitative de la ressource en eau
- Gestion qualitative de la ressource en eau
- Reconquête des habitats

Motivation de la démarche et objectifs poursuivis :

- Problème de gestion quantitative : étiages sévères (déséquilibre besoins / ressources disponibles), inondations, dessalures
- Problème de gestion qualitative : pollution microbiologique, nitrates et pesticides, métaux lourds (cuivre, cadmium)
- Problème de dégradation des habitats : obstacles à la libre circulation des poissons, zones humides et annexes fluviales asséchées, recalibrage du lit.

Lien vers le site Internet : <http://www.sageseudre.fr>

Pour en savoir plus : <http://www.gesteau.eaufrance.fr/sage/seudre>

► Le SAGE du Thouet

Agence de l'eau : Loire Bretagne

Superficie : 3 375 km²

Nombre d'habitants : 230 640



Départements concernés : Deux-Sèvres, Vienne, Maine et Loire

Structure porteuse :

Syndicat Mixte de la Vallée du Thouet (SMVT)

26 rue de la Grille

79 600 St Loup Lamairé

Tel : 05.49.64.85.98. / Courriel : smvt@valleedouthouet.fr

Animateur : Pierre PÉAUD (Courriel : sage.thouet@valleedouthouet.fr)

Etat d'avancement :

Périmètre arrêté le 20/12/2010

Arrêté de création de la CLE le 14 octobre 2011 (62 membres) (dernière modification le 02/03/2017)

Réunion institutive le 31 janvier 2012

Validation de l'état des lieux le 15 avril 2015

Validation du diagnostic : le 1^{er} juin 2016

Principaux enjeux :

- Le développement des ressources alternatives et la sécurisation de l'alimentation en eau potable
- La reconquête de la qualité des eaux de surface
- La gestion quantitative de la ressource
- La protection des têtes de bassins et des espaces naturels sensibles
- Le rétablissement d'une connectivité amont-aval des cours d'eau
- La valorisation touristique et la maîtrise des loisirs liés à l'eau

Motivation de la démarche et objectifs poursuivis :

- déséquilibre important entre la préservation du milieu et les usages actuels de l'eau (objectifs de bon état fixés par la DCE non atteints sur la plupart des masses d'eau superficielles et souterraines)

Lien vers le site Internet : <http://www.sagethouet.fr/>

Pour en savoir plus : <http://www.gesteau.eaufrance.fr/sage/thouet>

💧 Les SAGE en phase de mise en œuvre

▶ Le SAGE de l'Estuaire de la Gironde et des Milieux associés

Agence de l'eau : Adour Garonne

Superficie : 3 807 km²

Nombre d'habitants : 930 000

Départements concernés : Gironde et Charente-Maritime

Structure porteuse :

Syndicat mixte pour le développement durable de l'Estuaire de la Gironde (SMIDDEST)

12 rue Saint Simon

33390 BLAYE

Tél : 05.57.42.28.76. / Courriel : smiddest@orange.fr

Animateur : Clément BERNARD (Courriel : smiddest.bernard@orange.fr)

Etat d'avancement :

88 membres dans la CLE (dernière modification le 23/05/2017)

Phase de mise en œuvre : arrêté d'approbation du SAGE en date du 30 août 2013

Principales problématiques et enjeux :

- L'environnement global et la place de l'estuaire dans son bassin versant
- Le bouchon vaseux
- Les pollutions chimiques
- La préservation des habitats benthiques
- La navigation
- La qualité des eaux superficielles et le bon état écologique des sous-bassins versants
- Les zones humides
- L'écosystème estuarien et la ressource halieutique
- Le risque d'inondation
- L'organisation des acteurs

Motivation de la démarche et objectifs poursuivis :

L'estuaire de la Gironde, espace majeur du littoral atlantique français, est relativement préservé d'un point de vue environnemental. Toutefois, depuis de nombreuses années, plusieurs associations, les scientifiques et les collectivités locales dénoncent la dégradation de certains compartiments biologiques et demandent l'engagement de mesures de protection pour éviter cette dégradation mais aussi pour que l'estuaire puisse continuer à jouer un rôle dans le développement économique régional.

Liens vers le site Internet : <http://www.smiddest.fr/>

Pour en savoir plus : <http://www.gesteau.eaufrance.fr/sage/estuaire-de-la-gironde-et-milieux-associes>

► **Le SAGE de la Sèvre Niortaise et du Marais Poitevin**

Agence de bassin : Loire Bretagne

Superficie : 3 704 km² Nombre d'habitants : 255 000

Départements concernés : Vendée, Charente-Maritime, Deux-Sèvres, Vienne

Structure porteuse :

Institution Interdépartementale du Bassin de la Sèvre Niortaise

5 rue Duguesclin - 79000 NIORT

Tél : 05.49.06.79.79. / Courriel : contact@sevre-niortaise.fr

Animateur : François JOSSE (Courriel : francois.iosse@sevre-niortaise.fr)

Etat d'avancement :

64 membres dans la CLE (dernière modification le 15/06/2017)

Phase de mise en œuvre : arrêté d'approbation du SAGE en date du 29 avril 2011

Principales problématiques et enjeux :

- Gestion quantitative de la ressource en eau en période d'étiage
- Gestion qualitative des eaux superficielles et souterraines
- Alimentation de la population en eau potable
- Maintien de l'activité conchylicole
- Gestion et prévention des risques naturels
- Préservation des milieux naturels
- Préservation de la ressource piscicole
- Satisfaction des usages touristiques et de loisirs

Motivation de la démarche et objectifs poursuivis :

Dans un contexte d'évolutions marquées, tant urbanistique (extension importante autour des principaux centres urbains) que paysagère (remembrement, disparition de prairies), et d'un territoire où les interactions entre les eaux superficielles et souterraines sont fortes, il a été fait le constat :

- D'une dégradation importante de la qualité des eaux
- D'un important déséquilibre entre les besoins en eau
- De la présence de milieux humides remarquables à préserver
- De risques d'inondation non négligeables.

Liens vers le site Internet : <http://www.sevre-niortaise.fr/sage-sevre-niortaise-et-marais-poitevin/>

Pour en savoir plus : <http://www.gesteau.eaufrance.fr/sage/sevre-niortaise-et-marais-poitevin>

► **Le SAGE de la Vendée**

Agence de bassin : Loire Bretagne

Superficie : 512 km² Nombre d'habitants : 40 000

Départements concernés : Vendée et Deux-Sèvres

Structure porteuse :

Institution Interdépartementale du Bassin de la Sèvre Niortaise

5 rue Duguesclin - 79000 NIORT

Tél : 05.49.06.79.79. / Courriel : contact@sevre-niortaise.fr

Etat d'avancement :

54 membres dans la CLE (dernière modification le 07/11/2016)

Phase de mise en œuvre : arrêté d'approbation du SAGE en date du 18 avril 2011 (modification le 04/03/2013)

Principales problématiques et enjeux :

- Amélioration de la qualité des eaux (notamment réduction des pollutions bactériologiques) pour contribuer à une meilleure qualité des eaux littorales et à une amélioration des ressources en eau potabilisable
- Gestion quantitative de la ressource (lutte contre le risque de crues et d'inondations, gestion en période d'étiage pour assurer un apport d'eau vers le Marais Poitevin)
- Protection et restauration des écosystèmes aquatiques (circulation des populations piscicoles)

Motivation de la démarche et objectifs poursuivis :

Le SAGE du bassin de la Vendée s'inscrit aux côtés du SAGE Sèvre Niortaise Marais Poitevin et de celui du Lay dans une démarche commune cohérente. En effet, les bassins versants de ces trois SAGE ont comme exutoire commun la baie de l'Aiguillon, importante zone de gisement et de production conchylicole. Cette activité est extrêmement dépendante de la qualité des eaux provenant de l'ensemble du bassin alimentant la baie.

Liens vers le site Internet : <http://www.sevre-niortaise.fr/sage-vendee/>

Pour en savoir plus : <http://www.gesteau.eaufrance.fr/sage/vendee>



► Le SAGE du Lay

Le SAGE du Lay ne fait pas partie de Poitou-Charentes, mais fait partie du bassin versant du Marais Poitevin et de la coordination interSAGE qui regroupe les SAGE Sèvre Niortaise, Lay et Vendée.

Agence de bassin : Loire Bretagne

Superficie : 2 195 km² Nombre d'habitants : 170 000

Départements concernés : Vendée

Structure porteuse :

Syndicat Mixte du Marais Poitevin, bassin du Lay

Communauté de Communes du Pays Mareuillais

5 rue Hervé de Mareuil

85320 Mareuil sur Lay Dissais

Tél. : 05.51.30.57.30

Animateur : Pascal MEGE (Courriel : pm.smp.lay@orange.fr)

Etat d'avancement :

58 membres dans la CLE (dernière modification le 23/01/2017)

Phase de mise en œuvre : arrêté d'approbation du SAGE en date du 04 mars 2011.

Principales problématiques et enjeux :

- Qualité des eaux de surface
- Prévention des risques liés aux inondations
- Production d'eau potable
- Partage des ressources en eau de surface en période d'étiage
- Gestion soutenable des nappes
- Qualité des eaux marines pour la valorisation du potentiel biologique et économique
- Bon état écologique et potentiel piscicole des cours d'eau
- Gestion des zones humides du bassin
- Gestion hydraulique permettant les usages et un fonctionnement soutenable du marais

Motivation de la démarche et objectifs poursuivis :

La démarche du SAGE du Lay, jugé prioritaire par le SDAGE Loire Bretagne est de répondre aux objectifs du SDAGE au point nodal (objectifs qualitatifs et quantitatifs) ainsi que sur la zone nodale (baie de l'Aiguillon). Il est demandé de retrouver une bonne qualité bactériologique (A) dans les zones conchylicoles, d'améliorer l'information, la gestion et la protection des crues et inondations. Enfin, la CLE devra définir les recommandations d'aménagement et de gestion nécessaire à la sauvegarde et la préservation des zones humides et du marais Poitevin selon la réglementation en vigueur et le Plan d'action interministériel pour le marais Poitevin.

Pour en savoir plus : <http://www.gesteau.eaufrance.fr/sage/lay/>

► Le SAGE de la Vienne

Agence de l'eau : Loire Bretagne

Superficie : 7 060 km² Nombre d'habitants : 483 508

Départements concernés : Indre et Loire, Corrèze, Creuse, Haute Vienne, Charente, Vienne

Structure porteuse :

Etablissement Public du bassin de la Vienne

18 rue Soyouz - Parc ESTER Technopole

87068 LIMOGES Cedex

Tél : 05.55.06.39.42. / Courriel : contact@eptb-vienne.fr

Animateur : Cédric MALRAISON (Courriel : c.malraison@eptb-vienne.fr)

Etat d'avancement :

62 membres dans la CLE (dernière modification le 03/06/2016)

Décision de mise en révision du SAGE : le 21 janvier 2009.

Enquête publique : février-mars 2012

Nouvelle phase de mise en œuvre : arrêté d'approbation du SAGE en date du 8 mars 2013

Principales problématiques et enjeux :

Enjeux généraux :

- Assurer un bon état écologique des eaux de la Vienne et de tous ses affluents
- Développer l'attractivité du bassin

Enjeux particuliers :

- Garantir une bonne qualité des eaux superficielles et souterraines pour l'alimentation en eau potable
- Restaurer les milieux humides et préserver les espèces pour maintenir la biodiversité
- Assurer une gestion coordonnée des berges et des lits à l'échelle du bassin versant
- Optimiser la gestion quantitative des eaux du bassin de la CLE



Des SAGE pour gérer l'eau sur les bassins versants en Poitou-Charentes

Motivation de la démarche et objectifs poursuivis :

Motivations initiales : Problèmes de qualité et quantité d'eau accentués par les années de sécheresse de 1989 à 1991.

Motivations actuelles : Concertation de l'ensemble des acteurs pour mettre en valeur et préserver le patrimoine aquatique du bassin de la Vienne.

Liens vers le site Internet : <http://www.eptb-vienne.fr/>

Pour en savoir plus : <http://www.gesteau.eaufrance.fr/sage/vienne>

► Le SAGE de la Sèvre Nantaise

Agence de l'eau : Loire Bretagne

Superficie : 2 350 km²

Nombre d'habitant : 300 000

Départements concernés : Loire Atlantique, Maine et Loire, Vendée et Deux-Sèvres

Structure porteuse :

EPTB du bassin de la Sèvre Nantaise

10 bis route de Nid d'Oie

44194 CLISSON

Tél : 02.51.80.09.51.

Animateur : Astrid GADET (Courriel : agadet@sevre-nantaise.com)

Etat d'avancement :

62 membres dans la CLE (dernière modification le 30/06/2016)

Date d'approbation du SAGE : 25 février 2005

Décision de mise en révision du SAGE : le 21 octobre 2009

Consultation des collectivités : du 16/10/2013 au 16/02/2014

Nouvelle phase de mise en œuvre : arrêté d'approbation du SAGE en date du 7 avril 2015

Principales problématiques et enjeux :

Enjeux stratégiques :

- Maintien des ressources internes pour l'alimentation en eau potable
- Maintien et amélioration de la diversité biologique (qualité de l'eau, gestion des débits d'étiage, morphologie des cours d'eau)

Autres enjeux :

- Préservation des zones humides
- Gestion de l'irrigation
- Gestion des crues
- Sensibiliser, informer, former, responsabiliser
- Reconquérir la qualité de l'eau destinée à l'alimentation en eau potable
- Maintenir, préserver, développer la diversité de la ressource en eau
- Maintenir, préserver, développer la diversité des milieux aquatiques, du patrimoine biologique et du patrimoine bâti et historique lié à l'eau
- Prévenir et gérer les risques d'inondation
- Favoriser la concertation autour des sites touristiques (équilibre entre les usages et avec le milieu naturel)

Motivation de la démarche et objectifs poursuivis :

- Fédérer les acteurs sur un bassin versant se situant sur 4 départements et améliorer la cohérence des actions et de la réglementation
- Améliorer la qualité de l'eau (points d'alimentation en eau potable à partir de la ressource en eau superficielle)
- Mieux gérer les crues
- Continuer et améliorer les actions de restauration et d'entretien des rivières

Liens vers le site Internet : <http://www.sevre-nantaise.com/>

Pour en savoir plus : <http://www.gesteau.eaufrance.fr/sage/sevre-nantaise>

► Le SAGE de la Boutonne

Agence de l'eau : Adour Garonne et Loire Bretagne

Superficie : 1 320 km²

Nombre d'habitants : 76 000

Départements concernés : Deux-Sèvres et Charente-Maritime

Structure porteuse :

Syndicat Mixte de la Boutonne (SYMBO)

580 avenue de Jarnac

Fossemagne

17400 SAINT JEAN D'ANGELY

Tél : 05.46.32.12.99. / Courriel : symboutonne@wanadoo.fr

Animateur : Harold RETHORET (Courriel : symboutonne@wanadoo.fr)

Etat d'avancement :

58 membres dans la CLE (dernière modification le 07/07/2016)
Date d'approbation du SAGE : 29 décembre 2008.
Phase de première révision (date de mise en révision : 2011)
Validation du projet par la CLE : 22 janvier 2015
Nouvelle phase de mise en œuvre : arrêté d'approbation du SAGE après la 1^{ère} révision : 05/09/2016

Principales problématiques et enjeux :

- Restaurer les débits d'étiage sur la Boutonne et ses affluents
- Préserver la qualité de la nappe captive du Lias pour l'alimentation en eau potable
- Se concentrer sur la répartition des efforts de réduction de pollution
- Préserver et restaurer les écosystèmes aquatiques
- Limiter les risques d'inondation sur la Boutonne amont et moyenne
- Accompagner la régulation des écoulements en situation normale, de crues et d'étiage sur la Boutonne moyenne

Motivation de la démarche et objectifs poursuivis :

- Désordre généralisé sur le bassin
- Volonté collective de remise en état

Liens vers le site Internet : <http://www.sageboutonne.fr>

Pour en savoir plus : <http://www.gesteau.eaufrance.fr/sage/boutonne/>

💧 Les SAGE en phase de première révision

▶ Le SAGE du Layon et de l'Aubance

Agence de l'eau : Loire Bretagne

Superficie : 1 386 km²

Nombre d'habitants : 94 000

Départements concernés : Maine et Loire et Deux-Sèvres

Structure porteuse :

Syndicat Layon Aubance Louets

Jouannet – Martigné Briand - 49540 TERRANJOU

Tél : 02.41.59.86.59.

Animateur : Laurent MOUNEREAU (Courriel : l.mounereau@layonaubancelouets.fr)

Etat d'avancement :

54 membres dans la CLE (dernière modification : 09/11/2016)
Date d'approbation du SAGE : 24 mars 2006
Phase de première révision (date de mise en révision : début 2011 ; avis du comité de bassin : 3 octobre 2013)
Enquête publique : juin-juillet 2015

Principales problématiques et enjeux :

- Gouvernance et organisation
- Qualité physico-chimique des eaux douces
- Qualité des milieux aquatiques
- Aspects quantitatifs

Motivation de la démarche et objectifs poursuivis :

Le SAGE a pour objectif la reconquête de la qualité des eaux et la valorisation d'une image de "pays" comme moteur de développement local (en relation avec le tourisme).

Liens vers le site Internet : <http://layonaubancelouets.fr/>

Pour en savoir plus : <http://www.gesteau.eaufrance.fr/sage/layon-aubance>



Des SAGE pour gérer l'eau sur les bassins versants en Poitou-Charentes

Textes de référence :

- ◆ Code de l'environnement : articles L.212-3 à L.212-11 et R.212-26 à R.212-48
- ◆ Loi sur l'eau et les milieux aquatiques n° 2006-1772 du 30 décembre 2006
- ◆ Loi sur l'eau n°92-3 du 3 janvier 1992 : Article 5, repris dans le code de l'environnement art. L. 212-3 à L. 212-7
- ◆ Décret n°92-1042 du 24 septembre 1992 relatif aux schémas d'aménagement et de gestion des eaux, modifié par le décret n°2005-1329 du 21 octobre 2005
- ◆ Circulaire du 15 octobre 1992 relative à l'application du décret précité
- ◆ Circulaire du 9 novembre 1992 relative à la mise en place des SAGE
- ◆ Circulaire du 4 mai 1995 relative à l'articulation entre les SDAGE, les SAGE et les schémas départementaux de carrières
- ◆ Loi sur l'eau et les milieux aquatiques n°2006-1772 du 30 décembre 2006

Bibliographie / liens Internet utilisés :

- le Cercle Français de l'Eau : <http://www.cerclefrancaisdeleau.fr/>
- la loi sur l'eau et les milieux aquatiques n°2006-1772 du 30 décembre 2006 : <http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000000649171>
- le site des SAGE en France : <http://www.gesteau.eaufrance.fr/>
- la définition du SAGE sur Gest'eau : <http://gesteau.eaufrance.fr/presentation/sage>
- avancée des SAGE sur le territoire de l'Agence de l'eau Adour Garonne : <http://gesteau.eaufrance.fr/situation/sage/comite/FR000005>
- avancée des SAGE sur le territoire de l'Agence de l'eau Loire Bretagne : <http://gesteau.eaufrance.fr/situation/sage/comite/FR000004>
- l'environnement en Poitou-Charentes – Thème « L'eau » (Partie 1, chapitre 3, page 40) : <http://www.eau-poitou-charentes.org/Environnement-poitou-theme-eau.html>
- le guide juridique des SAGE : http://www.eau-loire-bretagne.fr/espace_documentaire/documents_en_ligne/guides_concertation/Guide_juridique_SAGE.pdf/

Liens vers les autres dossiers régionaux du RPDE :

- Eau : Perspectives 2015. Application de la Directive Cadre sur l'Eau (D.C.E.) en Poitou-Charentes.
- Les bassins versants en Poitou-Charentes



Téléport 4 Antarès BP 50163
86962 FUTUROSCOPE CHASSENEUIL
Cedex
Tél : +33 (0) 5 49 49 61 00
Fax : +33 (0) 5 49 49 61 01

Dans le cadre du Réseau Partenarial des Données sur l'Eau (R.P.D.E.)

Action financée par

la Région Nouvelle-Aquitaine



Union européenne
(fonds FEDER)



Agence de l'eau Loire-Bretagne



Avec le soutien :

Agence de l'eau Adour Garonne



Département de la Vienne



Département des Deux-Sèvres

